



## REMBOURSEMENT AVANCE LOCAPASS

Par **edwigela**, le **23/04/2012** à **22:52**

Bonsoir,

j'aimerais vous poser une question car j'avoue être un peu novice en la matière.

Je suis dans un logement HLM et l'organisme qui me l'a loué a accepté que je monte un dossier locapass et de ce fait, m'a avancé la caution, que je remboursais environ 20 euros par mois et que j'ai fini de rembourser par anticipation.

Si jamais je quittais mon logement, est-ce que cette avance me serait restituée, du fait que j'ai tout remboursé ?

Merci de votre prompte réponse.

Cordialement.

E.L.